

Prévenu absent à l'audience pénale

Par **Palla**, le **04/04/2019** à **18:57**

Bonjour

Un prévenu: relaxé par jugement au tribunal

Il a été Condamné par arrêt à la cour d'appel.

Après pourvoi : la cour de cassation RENVOIE la cause et les parties devant la cour d'appel.

Le prévenu s'est absenté à l'audience qui a été reporté 3 fois.

Le prévenu peut-il être relaxé suivant le jugement du tribunal;

je n'ai pas trouvé de jurisprudence.

Salutations